



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Air Austral

Question au Gouvernement n° 4535

Texte de la question

AIR AUSTRAL

M. le président. La parole est à M. David Lorion.

M. David Lorion. Ma question s'adresse au ministre des outre-mer ainsi qu'au ministre délégué chargé des transports et concerne la compagnie régionale Air Austral : à la demande de son personnel et de tous les élus de La Réunion, je vous sollicite pour que cette compagnie bénéficie d'un accompagnement de l'État.

La crise, avec la fermeture des frontières et les confinements successifs de la population, a été catastrophique pour le transport aérien – j'ai d'ailleurs publié un rapport à ce sujet. Air Austral en a subi les conséquences de plein fouet et les aides de l'État ont même aggravé son endettement.

Une restructuration de la dette contractée auprès de l'État s'avère indispensable pour sauver la compagnie et permettre sa recapitalisation. Cependant, le Gouvernement semble vouloir conditionner son aide exceptionnelle à une vente des actifs d'Air Austral à une autre compagnie. Cela est inacceptable et injustifié car, comme vous le savez, la libre et saine concurrence ainsi que le principe même de la continuité territoriale ne peuvent être garantis que par l'existence de plusieurs compagnies desservant les territoires d'outre-mer. Vous arracheriez du cœur des Réunionnais une partie importante de leur patrimoine, pour lequel travaillent 900 salariés et plusieurs centaines de sous-traitants. Cette compagnie dessert l'ensemble du sud-ouest de l'océan Indien, ainsi que Mayotte, et assure des vols long-courriers vers la métropole.

Si vous la sacrifiez, des emplois disparaîtront et les prix des billets augmenteront, fragilisant ainsi le principe de continuité territoriale. Pouvez-vous vous engager devant la représentation nationale à restructurer la dette de la compagnie Air Austral afin qu'elle puisse traverser cette crise et à ne pas conditionner votre soutien à la fusion de celle-ci avec une autre compagnie ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des comptes publics.

M. Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des comptes publics. Les compagnies aériennes ont traversé, et traversent encore, une crise très difficile en raison de l'effondrement du trafic dû aux contraintes sanitaires. Au ministère de l'économie et des finances comme au ministre délégué chargé des transports, nous avons veillé à accompagner systématiquement toutes les compagnies aériennes et avons porté une attention particulière à celles qui desservent les territoires d'outre-mer puisque nous sommes convaincus, comme vous, que la continuité territoriale est une exigence de l'égalité républicaine et que le maintien de possibilités de déplacements entre la métropole et l'ensemble des départements et territoires d'outre-mer est essentiel.

C'est pourquoi nous avons été conduits, pendant cette période de crise, à intervenir à plusieurs reprises pour

accompagner Air Austral en particulier. Nous l'avons fait avec les actionnaires – la région et la Caisse des dépôts – dans la mesure où l'État n'est pas seul à la manœuvre en la matière. L'État a garanti des prêts à hauteur de 80 millions d'euros mais a également, de manière directe, accordé un prêt de 20 millions d'euros à la compagnie, ce qui représente un total de 100 millions d'euros d'aides de trésorerie pour traverser la crise.

Cette dernière, vous le savez, a révélé les fragilités structurelles d'Air Austral et, au-delà, d'autres compagnies qui desservent les territoires d'outre-mer, fragilités auxquelles nous devons répondre. Le rapprochement entre Corsair et Air Austral est une option qui aurait le mérite de préserver une identité réunionnaise et l'implantation locale – je vois que vous protestez, mais je répète qu'il s'agit d'une option, sur laquelle chacun devrait travailler.

Je réaffirme devant vous la volonté de l'État d'accompagner la restructuration d'Air Austral et de sa dette. Nous le ferons à deux conditions : celle de ne pas agir seuls mais avec les autres actionnaires et celle de respecter les règlements européens, dans la mesure où la Commission européenne doit nous autoriser à le faire – et elle ne nous y autorisera que si nous collaborons avec les autres actionnaires. C'est dans cette direction que nous travaillons. *(Mme Maud Petit applaudit.)*

Données clés

Auteur : [M. David Lorion](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4535

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Comptes publics

Ministère attributaire : Comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 novembre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 novembre 2021](#)